

# HYGIÈNE & SALUBRITÉ

Formations - Divers - Hygiène & Salubrité



## Description

Forma'Sud est titulaire de l'agrément de l'ARS **nécessaire et obligatoire** pour la dispense de cette formation. Elle répond aux obligations du décret du 19 février 2008 et à l'arrêté du 12 décembre 2008 sur la formation des personnes pratiquant le tatouage, le perçage, la dermopigmentation et le microblading.



### Pour qui ?

- Professionnels souhaitant pratiquer le tatouage, le perçage ou le maquillage permanent

### Objectifs

- Répondre aux obligations du Décret du 19 février 2008 et l'arrêté du 12 décembre 2008 sur la formation des personnes pratiquant ces techniques

### Formateur

- Madame Fabienne PELTRIAUX et Madame Claudine ESCOBAR

### Moyens techniques et pédagogiques

- Théorie avec vidéoprojecteur
- Remise d'un book écrit en support
- Mise en situation

### Validation

Formation obligatoire à tous les professionnels pratiquant des actes d'effraction cutanée (dermopigmentation, tatouages et piercings).

Une attestation de formation sera remise au stagiaire qui aura suivi la totalité de la formation.

### Jour 1

- **Réglementation Française :**
- Présentation du stagiaire, de son cursus professionnel et de ses attentes
- Présentation de la formation
- Rappel sur les normes d'hygiène et de sécurité

*Pause déjeuner*

- **Anatomie et physiologie de la peau :**
- La peau : anatomie / système circulatoire et immunitaire / mécanismes de cicatrisation / risques allergiques et infectieux / précautions universelles d'hygiène
- L'asepsie et sa mise en œuvre

### Jour 2

- Stérilisation et désinfection / Risques professionnels et AES / Prévention

*Pause déjeuner*

- Les différents espaces de travail / Leur protocole d'entretien / Elimination des déchets

### Jour 3

- **Biologie, généralités :**
- Procédures d'asepsie pour un geste de tatouage ou de perçage
- Théorie et pratique de chaque item, Unité 9

*Pause déjeuner*

- **Protocole de stérilisation :**
- Evaluation écrite
- Mise en situation professionnelle de chaque candidat
- Remise d'une attestation de suivi de formation

